

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 292

MONTREAL, LE MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Les bêtes noires

Pendant que Bill Clinton pataugeait dans le Monicagate et se défoulait sur Saddam Hussein, la Chine emprisonnait ses dissidents et l'Iran assassinait ses écrivains... Petit répertoire de nouvelles qui auraient mérité plus souvent la manchette.

Le journalisme a une réputation à défendre. Ce n'est pas Noël — ni les célébrations manufacturées du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme — qui nous empêchera d'être pessimiste. Une dépêche en provenance de Bruxelles indiquait hier que 50 journalistes ont été tués en 1998 dans le monde, dont dix en Colombie. Aucun, il est vrai, à Montréal. Essayons seulement de ne pas perdre de vue la phrase (page 1648 du *Nouveau Petit Robert*) de l'écrivain français Émile Henriot: «C'est la grande erreur des pessimistes de n'être jamais certains que du pire, et de toujours mettre le meilleur en doute.»

Vrai que la paix a fait des progrès inespérés cette année en Irlande du Nord, qu'en Espagne tient toujours la première trêve illimitée de l'ETA en trente ans de lutte armée, que Pinochet est dans de beaux draps et que l'humanité a un Suharto de moins sur les bras. Mais un verre à moitié vide est un verre à moitié plein.

Aussi le massacre de 45 Indiens survenu à Acteal le 22 décembre 1997 a-t-il été commémoré hier sans qu'il ne soit possible d'entrevoir la fin du dialogue de sourds qu'entretiennent le gouvernement Zedillo et les zapatistes du sous-commandant Marcos dans le conflit du Chiapas.

A Saint-Petersbourg, la mémoire de la passionaria démocrate Galina Starovoïtova, assassinée le 20 novembre, a été honorée de façon décevante dimanche dernier alors que les réformateurs des partis labloko et Soglassiï obtenaient moins de 10 des 50 sièges à l'issue d'élections municipales largement faites par les mafieux.

En Iran, depuis le début du mois de décembre, trois écrivains et un politicien ont été assassinés. Tous les quatre dissidents, défenseurs de la liberté d'expression et des droits de la personne. On est sans nouvelles d'au moins deux autres activistes. Une vague d'assassinats, politiques bien entendu, sans précédent depuis les jeunes années de la révolution islamique et qui, d'évidence, traduit la résistance du clergé aux réformes sociales du nouveau président Mohammed Khatami. Leur mort survient quelques mois après la fermeture, sur ordre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, du journal moderniste iranien *Tous*. Deux des intellectuels assassinés, le poète Mohammad Mokhtari et l'écrivain Mohammad Jafar Pouyandeh, tentaient de rebâtir une association de journalistes et d'écrivains qui existait avant 1979. Aussi, le climat d'insécurité est aujourd'hui tel qu'une cinquantaine d'écrivains ont demandé la protection de la présidence.

Scénario parent en Chine où, depuis lundi, trois chefs de file de l'opposition démocratique ont été condamnés à des peines de plus de dix ans chacun pour «tentative de subversion». Lire, pour avoir tenté, depuis six mois, de créer en toute indépendance le premier parti d'opposition au Parti communiste. Depuis le début décembre, une trentaine de dissidents ont été interrogés, arrêtés ou mis en résidence surveillée. «C'est la Chine la plus prometteuse qu'on tente de bâillonner», commentait récemment *Le Monde*. Les «coupables» sont pacifistes et éduqués. Seraient ici chef d'entreprise, syndicaliste ou universitaire. Tentent d'introduire, très poliment, l'idée de pluralité dans la vie politique chinoise et de défendre les dizaines de milliers de travailleurs dont les emplois sont ou seront perdus pour cause d'ouverture économique.

De deux choses l'une: ou ces condamnations sont du plomb dans l'aile du «dialogue constructif» prôné par l'Occident avec la Chine, ou elles sont le signe — comme, du reste, on pourrait le dire des élections à Saint-Petersbourg et des efforts de libéralisation en Iran — que les opposants aux pouvoirs autoritaires sont des loups dans la bergerie qu'il devient de moins en moins possible de museler.

En Washington, qui a fait du bruit cet automne autour des droits humains, les défenseurs des libertés fondamentales aux quatre coins de la planète ont aujourd'hui, en tout cas, un «allié» en déficit croissant de crédibilité. Les frappes contre l'Irak — menées au mépris de l'autorité des Nations unies — et le silence gêné de Washington dans l'affaire Pinochet y sont pour quelque chose.

Ces deux événements ne sont pourtant que des illustrations extrêmes du peu de cas que les États-Unis font depuis longtemps du droit international. Il leur a fallu, après tout, 40 ans pour ratifier la Convention sur le génocide, 28 ans pour signer celle contre la discrimination raciale et 26 ans pour entériner le Pacte de l'ONU sur les droits civils et politiques. Les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention contre la discrimination faite aux femmes, ni celle sur les droits des enfants, ni même signé le Traité d'interdiction des mines antipersonnel. Et ils se sont opposés, l'été dernier, à la création de la Cour pénale internationale.

Aussi, quand Washington leur fait la morale, les tyrans le prennent avec un grain de sel. Et prennent exemple.

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé.
Max: -8 Min: -18

Québec
Ciel variable.
Max: -13 Min: -22

Détails, page B 8

INDEX

7 783 137 0006 5

Annances B 7 Les sports B 9
Avis publics B 8 Montréal A 3
Culture B 11 Mots croisés B 8
Économie A 8 Plaisirs B 1
Éditorial A 10 Télévision B 10
Le monde B 6 Tourisme B 4

www.ledevoir.com

ÉCONOMIE

Une commande de 900 millions pour Bombardier, page A 8



ÉDITORIAL

L'éditorial de Michel Venne: Pour un nouveau mode de scrutin, page A 10



MONTREAL

1\$ de plus pour la CAM à compter d'avril, page A 3

Le drame de l'Accueil Bonneau aurait facilement pu être évité, dit le coroner

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

L'explosion à l'Accueil Bonneau, qui a coûté la vie à trois personnes, aurait facilement pu être évitée ou avoir des conséquences moins dramatiques si l'on avait appliqué quelques mesures simples de supervision et de prévention. C'est la principale conclusion du coroner Cyrille Delage, qui publiait hier son rapport sur l'accident, survenu le 9 juin dernier. La plupart des recommandations faites par le coroner concernent Gaz Métropolitain, l'entreprise en charge des travaux entrepris ce jour-là, qui ont mené à

l'explosion accidentelle d'une conduite de gaz. Le coroner Delage recommande notamment à Gaz Métropolitain d'améliorer la formation de ses techniciens et de mieux superviser les travaux exécutés par des sous-traitants.

Le coroner Delage relève plusieurs exemples de négligence et de manque de planification, d'abord lors de l'exécution des travaux, puis dans les mesures d'urgence appliquées après qu'une conduite de gaz eut été percée.

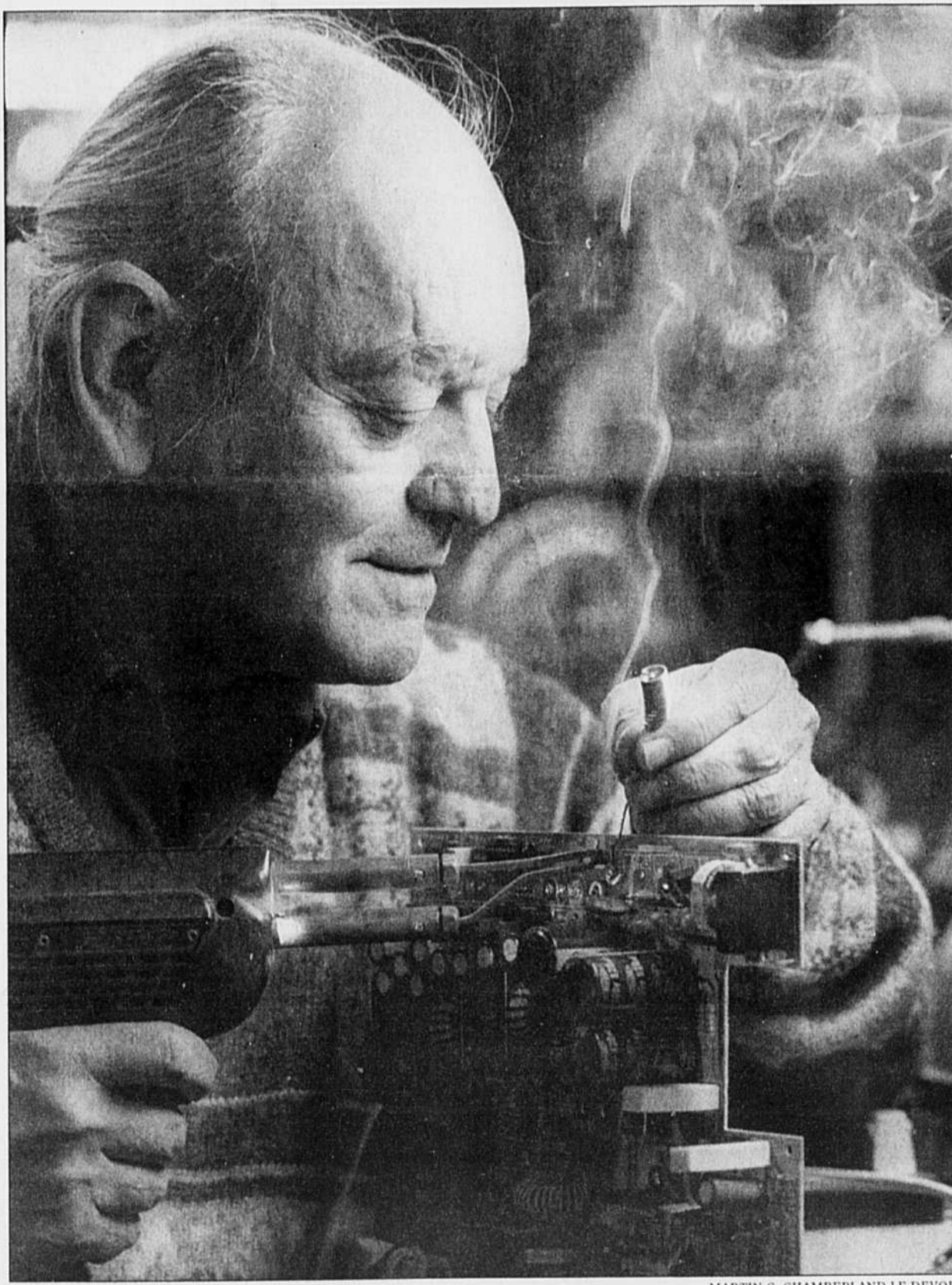
Les travaux étaient exécutés par la compagnie Sciage de béton Saint-Léonard, qui agissait comme sous-traitant pour Gaz Métropolitain. L'ouvrier de Sciage de béton Saint-Léonard, Mario Marion, n'avait aucune notion des

mesures à prendre lors du bris d'une conduite de gaz et sur la façon de fermer une valve de gaz. Or, après avoir reçu des indications de la part des responsables de Gaz Métropolitain, Mario Marion a dû poursuivre son travail sans supervision de leur part. «L'ouvrier a été, en fin de compte, beaucoup laissé à lui-même; c'est une des choses qui ressort du rapport du coroner Delage», dit François Houle, porte-parole au bureau du coroner en chef.

Cyrille Delage a, pour sa part, décliné toute entrevue aux médias. Dans son rapport, il se permet néanmoins

VOIR PAGE A 12: CORONER

Le patentoux



MARTIN C. CHAMBERLAND LE DEVOIR

QU'EST-CE QUE Florent Veilleux mijote encore? Une machine à secouer l'eau? Un robot qui offre des bouquets de fleurs? Chose certaine, c'est quelque chose d'inutile. Et c'est tant mieux! Dans son atelier, l'électronicien-musicien-photographe-écrivain s'amuse comme un fou et fait partager sa passion aux enfants. Le père Noël n'a pas toujours une barbe blanche et une tuque rouge... À lire en page B 1.

CULTURE

L'album de l'année: Isabelle Boulay

■ À lire, page B 11

18 millions de plus pour les PME

Landry devance de six mois l'application de la réduction de la taxe sur la masse salariale

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Trois semaines après la réélection du gouvernement péquiste, Bernard Landry annonce qu'il devance de six mois l'application de la réduction de la taxe sur la masse salariale pour les PME qui, ainsi, auront en 1999 quelque 18 millions de plus pour investir et créer un nombre indéterminé d'emplois. En général, c'est le genre d'annonce qu'un ministre fait pendant la campagne électorale et non quelques semaines plus tard.

Comment expliquer cela? Le ministre d'État de l'Économie et des Finances mentionne avoir récemment découvert assez d'argent dans ses coffres pour pouvoir appliquer cette réduction de taxe au 1^{er} janvier 1999 plutôt que d'attendre au 1^{er} juillet, comme cela avait été annoncé dans le cadre de la réforme de la fiscalité des entreprises. M. Landry ajoute qu'il ne l'a pas su assez tôt pour pouvoir l'annoncer en campagne électorale. Quoi qu'il en soit, les représentants de PME avaient demandé cette mesure.

La réforme envisagée prévoit une réduction de 37 % à terme de la taxe sur la masse salariale des PME. Le 1^{er} janvier prochain, le taux de la taxe passera de 4,26 à 4 %. Un an plus tard, le taux sera alors réduit de 4 à 3,22 %. Enfin, le 1^{er} janvier 2001, il y aura une troisième réduction du taux, qui passera de 3,22 à 2,7 %. Le ministre annonce par ailleurs des remboursements additionnels de la TVQ de 23 millions pour les PME à partir du 1^{er} juillet 1999.

La réforme fiscale proposée entrainera, au terme de sa mise en œuvre et une fois l'objectif du déficit zéro atteint, une réduction annuelle des revenus provenant des entreprises de 293 millions. Cette réforme comprend aussi une

«Notre stratégie est simple: moins d'impôt pour plus d'emplois»

VOIR PAGE A 12: LANDRY

Pierre Vallières (1938-1998)

«Je défends la liberté»

JEAN DION
LE DEVOIR

Pierre Vallières, écrivain, journaliste et militant indépendantiste de la première heure, est décédé hier soir d'une défaillance cardiaque. Il était âgé de 60 ans, et aux prises avec la maladie depuis plusieurs années.

Encore aujourd'hui, 30 ans plus tard, le défenseur d'innombrables causes reste d'abord et avant tout, pour bien des gens, l'auteur de *Nègres blancs d'Amérique*, l'un des ouvrages les plus controversés du Québec moderne. Toute sa vie aura été marquée par l'indignation et la volonté de résistance au nom de la dignité humaine.

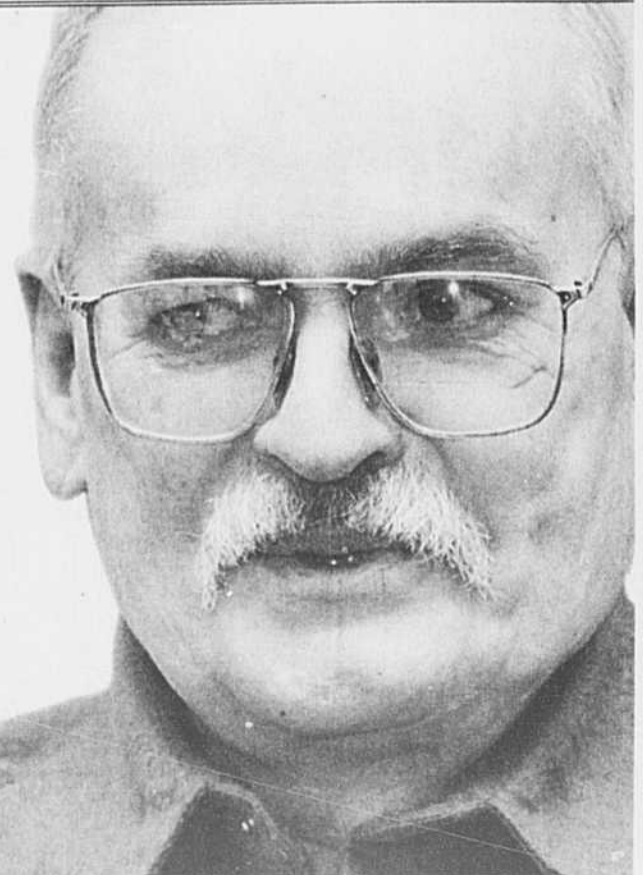
Déjà, à la fin des années 1980 puis en 1992, il avait dû être hospitalisé pour des problèmes cardiaques. Il avait aussi subi un arrêt cardio-respiratoire en mars 1997, qui l'avait laissé dans le

coma pendant plusieurs jours et dont il ne s'était jamais véritablement remis. La semaine dernière, il faisait un autre infarctus.

«À travers toutes les crucifixions collectives et personnelles, il y a un espoir.»

Né à Montréal en février 1938, Pierre Vallières a grandi dans un contexte familial qui préfigurait la pluralité de ses allégeances successives. Son père, ouvrier, cherchait à améliorer son existence par l'engagement social, alors que sa mère, fervente catholique, lui inculquait plutôt une vision déterministe des choses.

Après des études qu'il quitte tôt, il travaille d'abord dans une librairie tout en écrivant des articles dans *Le Devoir* et *Cité libre*, entre 1957 et 1962. Il passe ensuite une année en France, au retour de laquelle il travaille à *La Presse*, devient directeur de *Cité libre* avant de



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

VOIR PAGE A 12: VALLIÈRES

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LANDRY

SUITE DE LA PAGE 1

amélioration du congé fiscal pour les nouvelles sociétés et une amélioration du crédit d'impôt pour dividendes. La réduction de la taxe sur la masse salariale des PME (sociétés dont la masse salariale ne dépasse pas cinq millions) aura pour effet de priver le gouvernement de 18 millions par année en 1999 et en 2000. L'impact financier sera de 189 millions en 2001 et de 293 millions en 2002.

Quel sera l'effet de cette mesure sur la création d'emplois dans les PME? Le ministre avoue n'en avoir aucune idée mais il est enclin à croire que l'impact suivra une courbe assez semblable à celle remarquée dans l'économie en général. «Notre stratégie est simple: moins d'impôt pour plus d'emplois», dit-il.

Pourquoi ne pas avoir pris cet argent pour l'investir dans le secteur de la santé? M. Landry répond que les sommes n'étaient pas assez importantes pour changer vraiment la situation dans la santé. En revanche, les PME, qui sont les principaux créateurs d'emplois, vont, en réinvestissant cet argent, générer des revenus nouveaux pour le gouvernement, lesquels pourront par la suite être consacrés à la santé et à l'éducation.

Le ministre a profité de cette annonce hier pour faire un bilan économique préliminaire des 11 premiers mois de 1998. Malgré le verglas, qui a bloqué pendant un mois 20 % de l'économie et 40 000 emplois, on constate aujourd'hui une croissance du PIB de 2,6 % par rapport à des prévisions de 2,3 %. Au Québec, en 11 mois, on a créé 64 000 emplois alors qu'on en prévoyait 48 000. M. Landry se réjouit particulièrement de ce que 31 000 de ces nouveaux emplois soient allés à des jeunes, la meilleure performance depuis 25 ans. Il note bien sûr que le taux de chômage est passé sous la barre des 10 % deux mois consécutifs.

M. Landry fait remarquer que ces bons résultats ont été obtenus dans un contexte difficile, à savoir que 30 % de l'économie mondiale est en récession, que les Bourses ont été malmenées et que le dollar canadien est devenu anémique, ce qui n'est pas bon pour l'économie. Ce contexte, semble-t-il, n'aura pas beaucoup changé en 1999. Tout de même, on prévoit une croissance de l'économie de 2,3 % au Canada et de 2,15 % au Québec. L'écart entre le Québec et le Canada se rétrécit, ce qui est bon signe.

Le ministre a confirmé une bonne nouvelle de cette semaine, celle selon laquelle l'usine de GM à Boisbriand va demeurer ouverte pendant encore un an au moins. Le ministre suit ce dossier de près; une équipe spéciale lui fait rapport aux deux semaines et il n'hésite pas à entrer en communication avec la présidente de GM et les dirigeants syndicaux, s'il y a lieu.

Bref, M. Landry demeure optimiste à cet égard et encourage en ce qui concerne les gestionnaires de fonds québécois, dont on a à nouveau parlé dans certains médias ces jours derniers. Les banques ont d'ailleurs réagi en niant qu'elles «siphonnent» les épargnes des Québécois par milliards pour les réinvestir ailleurs au Canada. «Celle controversée ne me déplaît pas», a souligné le ministre, insistant sur certaines mesures prises depuis quelques années pour corriger, ajoute-t-il, une situation qui remonte à la décade du Québec du temps des libéraux. L'atteinte du déficit zéro permettra de ramener les choses à la normale.

Le gouvernement opte pour des solutions incitatives en faisant comprendre à des fonds québécois, celui des professeurs de l'Université du Québec par exemple, qu'ils peuvent acheter des obligations du Québec. Le ministre des Finances a aussi apporté certains crédits d'impôt. En outre, une étude rendue publique en février dernier établit que les gestionnaires québécois ont obtenu un rendement moyen de 9,76 %, soit près de trois points de pourcentage de plus que le rendement obtenu par les gestionnaires hors Québec.

Néanmoins, le gouvernement québécois ne veut en aucune façon briser le mouvement des capitaux qui apporte des avantages. Il mentionne à ce sujet des cas récents comme l'acquisition au Québec de Provigo par Loblaw et celle de Sun Media en Ontario par Quebecor.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CORONER

SUITE DE LA PAGE 1

quelques remarques cinglantes. Ni Mario Marion ni les représentants de Gaz Métropolitain, Marcel Fillion et Réal Lafortune, n'ont, au départ, suggéré de fermer la valve de gaz. Personne n'a même évoqué la possibilité d'une fuite, même si des trous devaient être percés tout près de la conduite de gaz. «Je n'en reviens tout simplement pas d'avoir entendu tous ces gens me dire qu'ils n'avaient vu là aucun danger», écrit le coroner dans son rapport. «J'en suis encore à me demander si quelqu'un, une seule personne a utilisé son jugement, son intelligence et son expérience dans la conception, la préparation et l'exécution des travaux», peut-on lire plus loin.

Enfin, lorsque quelqu'un, à l'Accueil Bonneau, a appelé Gaz Métropolitain pour signaler la fuite de gaz, aucune suggestion n'a été faite, de la part de Gaz Métropolitain, d'évacuer l'édifice ou de fermer la valve d'entrée. A l'Accueil Bonneau, après que Mario Marion eut signalé la fuite, l'évacuation s'est faite lentement et personne ne semblait se rendre compte de la gravité de la situation. Une des recommandations du coroner a d'ailleurs trait à la mise sur pied, par la direction de l'Accueil Bonneau, d'un plan d'évacuation d'urgence.

Le coroner décrit par ailleurs Gaz Métropolitain comme une compagnie «sérieuse», qui «a toujours démontré un souci constant [...] réduire les bris et en limiter les dégâts». Mais il souligne que la compagnie «devra en faire un peu plus à l'avenir» lorsqu'il s'agit de faire exécuter par d'autres ses directives.

Chez Gaz Métropolitain, on souligne que plusieurs de ses recommandations ont déjà été mises en application à la suite de l'accident. «Plusieurs recommandations sont sans surprise», dit Stéphane Bertrand, directeur aux communications, aux affaires publiques et gouvernementales de Gaz Métropolitain. Il y a eu une erreur humaine importante, on le reconnaît, et c'est une erreur qui

L'essentiel des recommandations du coroner

Afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine et d'éviter des décès du même type dans le futur, le coroner Cyrille Delage recommande:

■ A Gaz Métropolitain d'améliorer la formation de ses techniciens et de voir à ce que son personnel demeure sur place, lors d'exécution de travaux par des sous-traitants, afin de superviser leur travail.

■ A Gaz Métropolitain de préparer, à l'intention de ses sous-traitants, un précis des mesures de sécurité et des mesures d'urgence en cas de fuite.

■ A la Régie du bâtiment du Québec d'inclure à la réglementation appropriée le fait de respecter des distances minimales et sécuritaires entre le point de forage et l'entrée

de doit pas se répéter. Nous sommes d'accord 100 milles à l'heure avec les conclusions du coroner. La clé de tout, à nos yeux, c'est que les gens qui travaillent sur le gaz doivent avoir les connaissances nécessaires.»

Après l'accident, souligne l'entreprise dans un communiqué, Gaz Métropolitain avait mis sur pied un comité interne de travail, qui avait pour mandat de réviser les modes de procédure. Les travaux exécutés à moins de 50 cm des branchements de gaz, signale-t-on, engendrent désormais automatiquement la fermeture de l'alimentation en gaz. Les recommandations du coroner Delage seront par ailleurs analysées par le comité interne de Gaz Métropolitain, formé d'experts en la matière. Ceux-ci feront rapport au conseil de gestion dès le début de 1999 sur les mesures à prendre afin de respecter les recommandations du coroner.

«Gaz Métropolitain devra en faire un peu plus à l'avenir»

Des travaux avaient été entrepris à l'Accueil Bonneau, le 9 juin dernier, afin d'en améliorer le système de chauffage. L'édifice de l'Accueil Bonneau, une organisation charitable située dans le Vieux-Montréal qui, entre autres sert de repas aux sans-abri, a entièrement été détruit dans l'explosion. Trois personnes qui y œuvraient comme bénévoles (Claire Ménard, Céline Corrievau et Marie-Lilliane Lavallée) sont mortes dans l'accident, qui a aussi fait une vingtaine de blessés graves. L'Accueil Bonneau a depuis rouvert à son adresse d'origine, en bonne partie grâce à une avalanche de dons qui ont permis de financer la reconstruction.

Pour la directrice générale de l'Accueil Bonneau, sœur Nicole Fournier, les recommandations du coroner sont aussi sans surprise. «Nous avons déjà mis sur pied un plan d'évacuation», signale-t-elle. Mais la publication du rapport a surtout, poursuit-elle, réveillé des souvenirs douloureux. «Cela ravive le deuil et la douleur en nous faisant repenser aux disparus, surtout à l'approche des Fêtes, dit-elle. D'autant plus que, en lisant tout cela, on se dit: ça aurait été si simple d'éviter l'accident...»

d'alimentation des gaz, ainsi que l'obligation de fermer l'entrée de gaz pendant l'exécution des travaux.

■ Aux autorités de l'Accueil Bonneau, de concert avec le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, d'élaborer un plan d'évacuation de l'édifice et de le mettre bien en vue des occupants.

■ Au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal de prévoir, au moins une fois l'an, un exercice d'évacuation, en collaboration avec les pompiers.

■ Au service 911, lorsqu'il s'agit d'une fuite de gaz de quelque nature que ce soit, de diriger immédiatement sur les lieux de l'appel le Service de prévention des incendies et Gaz Métropolitain.

VALLIÈRES

SUITE DE LA PAGE 1

fonder Révolution québécoise et de collaborer à Parti pris.

Pendant ces années, il fait une analyse cinglante de la Révolution tranquille, qui n'est pour lui qu'une transformation de surface, un slogan faussement réformateur imaginé par le conservatisme au pouvoir. En 1965, il joint le Front de libération du Québec, où, socialiste, il adhère aussi à l'idée maîtresse d'un renversement des structures sociales par le «terrorisme révolutionnaire».

C'est à titre de membre du FLQ qu'en compagnie de Charles Gagnon, Vallières est arrêté en 1966, à New York. En prison là-bas — il est déporté au Canada en 1967 —, il rédige *Nègres blancs d'Amérique, Autobiographie précoce d'un terroriste québécois*, finalement publié en 1969. Vibrant manifeste anticolonial et anticapitaliste appelant notamment à la lutte armée, *Nègres blancs* se situe dans la mouvance des grands mouvements de libération nationale de l'époque et provoquera une fureuse polémique au Québec. Plusieurs y verront d'ailleurs l'assise de la Crise d'octobre.

De 1966 à 1971, Pierre Vallières passe un total de cinq ans derrière les barreaux; il sera définitivement acquitté en 1973. Ce séjour lui vaudra de modérer ses positions et, même si, dans son livre, il avait affirmé son intention de rester membre du FLQ «jusqu'à la victoire des nègres blancs du Québec sur le capitalisme et l'impérialisme», il déclare en 1971 ne plus croire à la violence et appuyer le Parti québécois, «la lutte électorale à travers lui étant la plus efficace pour obtenir du changement» et son objectif personnel le plus important, l'indépendance du Québec.

Au cours des années qui suivent, Vallières se consacre pour l'essentiel à l'écriture. Journaliste au quotidien *Le Jour*, parti vivre à la campagne au milieu de la décennie 1970, il refait surface en 1977, alors qu'il dénonce maintenant le PQ, nouvellement arrivé au pouvoir et plus intéressé selon lui à exercer ce pouvoir qu'à faire du Québec un pays.

A peu près au même moment, il publie *Un Québec impossible*, où il fait notamment ressortir l'incompatibilité de vues entre les élites péquistes et les militants indépendantistes. En tout, cinq essais paraissent entre 1977 et 1980, dont *L'Exécution de Pierre Laporte*, où l'auteur donne son point de vue ce qui s'est réellement passé lors de la Crise d'octobre. Pendant plusieurs années, Vallières avait d'ailleurs réclamé haut et fort la tenue d'une enquête publique sur les événements d'octobre 1970, dont il affirmera plus tard

qu'ils avaient relevé d'une vaste machination policière.

Toujours à la fin des années 1970, il milite pour la cause homosexuelle. De la même manière, il tend à trouver ses attaches dans les mouvements féministes, écologistes et antinucléaires, dans l'internationalisme aussi. En 1979, dans une nouvelle préface à *Nègres blancs*, il se dit plutôt désenchanté du socialisme.

Quelques mois avant le référendum de 1980, Pierre Vallières annonce qu'il y prône l'abstention. «Je ne veux pas faire le jeu d'un étapisme qui, selon moi, ne conduit pas à l'indépendance du Québec mais tout au plus à la négociation d'un fédéralisme renouvelé», dit-il dans une entrevue. «Voter OUI à un processus de dialogue figé dans le ciment depuis 20 ans serait incabulaire», ajoute-t-il dans une autre. A ce moment, il prend une défaite du PQ lors des élections subséquentes, puis sa disparition à court terme.

Où se situe-t-il sur le spectre politique? «Je suis Pierre Vallières. Je suis un autodidacte, je n'ai pas de diplôme universitaire, je ne défends aucune théorie contre une autre, je ne prône aucun système. Je défends la liberté», dit-il en mars 1980. Durant les années 1980, la maladie le frappe — il souffre d'artériosclérose. La fibre militante l'abandonne, bien qu'il continue à être révolté. «Rien n'a changé. Je continue à être hors cadre, hors circuit, en marge, c'est ma seule constante», raconte-t-il dans une interview au *Devoir* en 1984.

A cette époque, Pierre Vallières se rapproche d'une communauté franciscaine. La religion qu'il avait naguère rejetée est revenue à lui, et il fait d'ailleurs un parallèle entre les idéaux religieux et politiques. Le Christ, dit-il alors, «c'est l'intuition que la vie n'est pas absurde. A travers toutes les crucifixions collectives et personnelles, il y a un espoir.»

Dès lors en semi-retraite, ayant toujours refusé la richesse matérielle, Pierre Vallières n'en a pas moins continué d'intervenir dans le débat public, occupant un temps la rédaction en chef de *Vie ouvrière*, publiant entre autres *Les Héritiers de Papineau* et *Le Devoir de résistance* et faisant l'objet d'un film, *La Liberté en colère*. Il s'est également voué à la défense des droits des autochtones — notamment lors de la crise d'Oka — et, plus récemment, à la cause de l'indépendance de la Bosnie, où il a séjourné pendant trois mois en 1995 et dont il était revenu très affaibli.

De loin en loin, dans les médias, il a également pris la plume pour attaquer l'économisme et le néolibéralisme à tout crin et défendre l'idée qui lui était la plus chère, celle de la liberté.

La GRC suggère que les équipages fournissent des échantillons d'ADN

Halifax (PC et AP) — Les membres d'équipage devraient laisser leurs empreintes digitales et un échantillon d'ADN à leurs employeurs afin de permettre aux médecins légistes d'identifier leurs corps s'ils perdent la vie dans une tragédie aérienne, a suggéré hier la Gendarmerie royale du Canada.

Et les passagers devraient songer à faire de même, ont ajouté hier des représentants de la GRC après avoir annoncé que les 229 victimes du vol 111 de la Swissair avaient toutes été identifiées. Au cours d'une conférence de presse donnée à Halifax, la GRC a précisé que les méthodes traditionnelles d'identification, notamment les dossiers dentaires et les radiographies, n'ont pu être utilisées en raison de l'état des cadavres retrouvés dans l'Atlantique.

Des prélèvements sanguins ont été réalisés sur les proches des victimes afin de les comparer avec l'ADN des corps retrouvés. Ces techniques n'avaient jamais encore été utilisées à une telle échelle après une catastrophe aérienne. Le sergent Peter Duncan, de la GRC, précise que lorsque d'autres accidents se produiront, le processus d'identification sera considérablement simplifié si les membres d'équipage laissent leurs empreintes digitales et des échantillons d'ADN à la compagnie aérienne qui les emploie ou au Bureau de la sécurité des transports du Canada. Cette suggestion, qui sera précisée dans un rapport que la GRC soumettra au Bureau de la sécurité des transports, ne plaît pas à certains employés des compagnies aériennes, qui considèrent qu'elle est peu pratique et empiète sur la vie privée des individus.

Denise Hill, qui représente 9000 agents de bord au sein du Syndicat canadien de la fonction publique, croit qu'en raison du renouvellement constant des agents de bord, il serait difficile de tenir continuellement à jour les dossiers des employés. Elle signale que les agents de bord sont déjà inscrits sur un tableau de service permettant aux compagnies aériennes de savoir qui sont les membres d'équipage à bord de chaque appareil. Elle craint également que certaines données ne soient utilisées d'une façon ou d'une autre contre des employés.

Le sergent Duncan croit que les gens qui voyagent souvent par avion devraient aussi songer à laisser des échantillons d'ADN, une suggestion qui, selon Mme Hill, risquerait d'effrayer les passagers.

Le MD-11 de la Swissair s'est abîmé en mer au large de la Nouvelle-Écosse le 2 septembre dernier, une heure environ après son décollage de New York à destination de Genève. Par ailleurs, 85 % des débris de l'appareil ont été récupérés. Les causes de l'accident n'ont toujours pas été déterminées.

Le CRTC s'apprête à revoir sa politique multiculturelle

Ottawa (PC) — Diana Parker, directrice d'une radio multiculturelle, se souvient de l'époque où pour respecter les quotas imposés pour le contenu canadien, elle n'avait d'autre choix que de faire tourner des chansons folkloriques ukrainiennes.

Le paysage ethnique canadien a beaucoup évolué depuis et aujourd'hui, CKER-Edmonton n'a aucune difficulté à trouver des mélodies créées au pays et interprétées dans presque toutes les langues diffusées par la station.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a annoncé hier qu'il accepterait des soumissions et tiendrait des audiences publiques sur sa politique de radiodiffusion multiculturelle, instaurée il y a 13 ans. Le CRTC évaluera si sa politique est toujours pertinente, compte tenu des changements survenus dans les communautés ethniques et des réalités économiques auxquelles les stations multiculturelles doivent faire face.

Diana Parker croit que le CRTC pourrait commencer par examiner les conditions strictes qui sont imposées aux stations, notamment en ce qui a trait au nombre de langues différentes ou de groupes culturels qui doivent être représentés. «Je pense que la situation a évolué et que lorsque la nouvelle politique sera complétée, il ne sera plus nécessaire de desservir 19 ou 20 langues pour pouvoir obtenir un permis, dit-elle. Je crois que l'on considérera de façon plus réaliste ce qu'il est possible de faire financièrement.»

Cet automne, les diffuseurs et les entreprises de câblodistribution se sont plaintes au CRTC que les règles concernant le contenu canadien et les conditions requises pour obtenir un permis ne tenaient pas compte de la réalité du marché de la télévision. Ce refrain sera probablement repris par les stations multiculturelles.

La plus importante station de télévision multiculturelle au Canada, CFMT de Toronto, consacre 40 % de ses heures d'antenne à des émissions populaires américaines, qui aident à payer pour ses émissions ethniques peu rentables. CJNT, de Montréal, a aussi déposé une demande en ce sens.

Samaranch interdit aux membres du CIO de visiter les villes candidates

Londres (AP) — Le président du CIO Juan Antonio Samaranch a pris une décision importante afin d'éviter les scandales — comme celui qui a éclaboussé le mouvement olympique dernièrement — en interdisant aux membres du comité de visiter les villes candidates.

Samaranch a aussi convoqué une réunion d'urgence le mois prochain afin d'agir dans le scandale de Salt Lake City et d'envisager une réforme du processus de sélection des villes hôtes des Jeux olympiques.

«Les voyages des membres du CIO dans les villes candidates, c'est terminé», a indiqué Samaranch au journal Suisse Le Matin.

De telles visites sont considérées depuis longtemps comme un danger potentiel de corruption. Les membres voyagent en première classe, logent dans les plus luxueux hôtels et sont reçus en grande pompe par les comités organisateurs désireux d'obtenir leur vote.

Au cours des dernières années, le CIO a tenté de resserrer les règlements en limitant les visites à trois journées et la valeur des cadeaux reçus à 150\$ US.

L'interdiction de voyager entrerait en vigueur dès

maintenant, faisant en sorte que les membres ne pourront pas se rendre dans les villes candidates aux JO d'hiver de 2006 — Sion, Suisse; Turin, Italie; Zakopane, Pologne; Klagenfurt, Autriche; et Helsinki, Finlande.

Pound favorable

Le vice-président du CIO, le Montréalais Dick Pound, a accueilli favorablement l'interdiction de Samaranch.

«Dans la crise actuelle, c'est sans doute une bonne chose à faire, a dit Pound, à la tête de l'enquête instituée par le CIO dans le dossier de Salt Lake City. Quant à savoir s'il s'agit d'une solution permanente, il est trop tôt pour le dire.»

Les révélations fracassantes du Suisse Marc Hodler, membre du CIO, selon lesquelles la corruption de membres avait influé sur la désignation de Salt Lake City comme organisatrice des Jeux d'hiver de 2002, ont ouvert un véritable panier de crabes.

Les dirigeants de Salt Lake City ont admis que six proches de membres du CIO ont obtenu près de 400000\$ en bourses d'études. Il appert que d'autres membres du CIO ont bénéficié de faveurs, comme des

soins médicaux gratuits, ainsi que de nombreux cadeaux.

Samaranch veut en tout cas faire la lumière rapidement sur la situation. Il a convoqué une réunion d'urgence du comité exécutif les 23 et 24 janvier. Le président a fait savoir que les membres du CIO qui seraient pris en défaut de corruption seront invités à quitter l'organisme.

Enquête américaine

Pendant ce temps hier, l'ancien sénateur américain George Mitchell a accepté de conduire l'enquête mandatée par le Comité olympique américain. L'enquête Mitchell est la troisième à être lancée contre le comité d'organisation de Salt Lake City.

Mitchell commencera son enquête dès la semaine prochaine et devrait rendre son rapport d'ici la fin février.

Mitchell est l'homme des missions délicates. Après avoir aidé les Irlandais du Nord à conclure la paix, il participera bientôt à la défense du président Bill Clinton qui est menacé de destitution.